

## REGARDS SUR L'EXTÉRIEUR : PRÉSENTATION DE SYSTÈMES NON OCCIDENTAUX LA CHINE

Harro von Senger

Professeur à l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne-Dorigny (CH)  
et à l'Université de Fribourg en Br. (D)

Le mot « Chine » a une signification multiple. Dans notre siècle, il désigne a) la République populaire de Chine (RPC) y compris les zones administratives spéciales de Hongkong et de Macao et b) la République de Chine à Taiwan. A cause du temps limité, je n'aborderai ici que le régime en République populaire de Chine qui est la plus importante partie de la Chine actuelle sans prendre en considération Hongkong – avec un régime juridique britannique – et Macao – avec un régime juridique portugais. Le temps limité ne me permet malheureusement pas d'aborder tous les aspects du thème.

Toutes les références de sites internet datent du 7 mars 2009.

### A. Terminologie

#### 1. Le terme « état civil » en France

« En France<sup>1</sup>, 'état civil' veut dire,

1) la situation de la personne dans la famille et dans la société ; 2) l'organisation créée en vue de constater officiellement la situation de la personne dans la famille et dans la société, plus précisément :

a. Ensemble des qualités inhérentes à la personne que la loi civile prend en considération pour y attacher des effets (qualité d'époux, d'enfant adoptif, de veuf ...). Les principaux éléments retenus qui différencient chaque personne des autres au plan de la jouissance et de l'exercice des droits civils sont : la nationalité, le mariage, la filiation, la parenté, l'alliance, le nom, le domicile, la capacité et même le sexe [...] V. identité civile.

b. S'opp. , en un sens plus étroit, à la capacité, se composant alors de l'ensemble des qualités ci-dessus énoncées, à l'exclusion de celles qui habilent ou non la personne à exercer elle-même ses droits [...]

2) Organisation créée en vue de constater officiellement les qualités ci-dessus indiquées. Plus précisément :

a. Mode de constatation ou d'enregistrement, par la tenue de registres publics, des principaux faits ou actes intéressant l'état d'une personne (naissance, mariage, divorce, décès, désaveu, reconnaissance d'enfant naturel, légitimation, adoption, mise sous tutelle, etc.)

b. service public judiciaire dont la charge incombe à un fonctionnaire dit officier de l'état civil (en principe le maire dans chaque commune) et dont l'objet est de dresser sur des registres publics les actes instrumentaires constatant les faits et actes ci-dessus indiqués et d'en délivrer des copies ou extraits aux intéressés autorisés par la loi à en former la demande

---

<sup>1</sup> *Vocabulaire juridique*, publié sous la direction de Gérard Cornu, Presses Universitaires de France, Paris 2007, p. 376-377.

c. (sens familial). Locaux abritant ce service. V. registres de l'état civil, répertoire civil, casier civil, livret de famille.

(Acte de l') Actes écrits destinés à constater les événements le plus marquants de la vie des personnes physiques (naissance, mariage, décès, etc.) qui sont dressés sur des registres à partir des déclarations faites par les comparants par l'autorité publique (dans chaque commune l'officier de l'état civil chargé de les recevoir, de les rédiger, de les signer et de les conserver), soit comme actes originaires principaux (acte de naissance, de mariage, de décès), soit sous forme de mention en marge des précédents (reconnaissance d'un enfant naturel, jugement de divorce) sont les mentions légalement déterminées varient d'un acte à l'autre et qui sont dotés d'une force probante variable (authenticité des énonciations vérifiées par l'officier de l'état civil ; preuve contraire libre pour les autres) et d'une certaine publicité (par délivrance de copie ou d'extrait aux intéressés sur leur demande par les dépositaires des registres). »

## 2. Le terme « état civil » en République populaire de Chine

Si l'on cherche dans des dictionnaires français-chinois le mot chinois correspondant au terme « état civil », il est indiqué « hukou 户口 »<sup>2</sup> ou « huzheng 户政 »<sup>3</sup>. Je vais donc en première ligne parler de ce que le terme « hukou » ou « huzheng » avec le caractère chinois « hu » comme élément central désigne concrètement en RPC. « Hu » ne signifie pas littéralement « état civil » mais « ménage » (« Haushalt » en allemand, « household » en anglais).

Le mot « ménage » signifie dans la langue juridique française<sup>4</sup> :

- 1 Groupe formé par les époux eux-mêmes (couple, noyau matrimonial, ou conjugal) et, le cas échéant, par les enfants qui vivent avec eux ; par ex. groupe formé par deux personnes qui vivent maritalement (en ménage) [...].
- 2 Désigne aussi la vie domestique et l'ensemble des activités et affaires liées à la communauté de vie d'un ménage (au sens 1), à sa vie quotidienne [...].

## B. Huit aspects de l'état civil en République populaire de China

### 1. Les bases juridiques

L'état civil est réglé dans les « Prescriptions de la RPC sur l'enregistrement des ménages »<sup>5</sup> du 9 septembre 1958 (24 articles). Depuis 1991, on est en train d'élaborer une « loi sur les registres des ménages »<sup>6</sup> pour adapter tout le système aux développements récents.<sup>7</sup> Mais jusqu'au mois de mars 2009, cette nouvelle loi n'a pas encore vu le jour.

---

<sup>2</sup> *Han-Fa Zhengzhi Jingji Waijiao Cidian 汉法政治经济外交词典* (Dictionnaire politique, économique et diplomatique chinois-français, Zhongguo Duiwai Fanyi Chubans Gongsi 中国对外翻译出版公司, Beijing 1990, p. 348.

<sup>3</sup> *Han-Fa Zonghe Cidian 汉法综合辞典* (Dictionnaire français de la langue chinoise), Institut Ricci/Kuangchi Press, Paris 1970, p. 409.

<sup>4</sup> *Vocabulaire juridique*, publié sous la direction de Gérard Cornu, Presses Universitaires de France, Paris 1987, p. 498.

<sup>5</sup> « Zhonghua Renmin Gongheguo hukou dengji tiaoli » 中华人民共和国户口登记条例.

<sup>6</sup> Huji fa 户籍法.

<sup>7</sup> <http://news.sina.com.cn/o/2005-02-24/07485186552s.shtml>.

Concernant l'état civil, il y a aussi des ordonnances locales, par exemple les « Prescriptions de la province de Guangdong concernant le contrôle sur les personnes migrantes »<sup>8</sup> du 25 juillet 2003 (25 articles).<sup>9</sup>

## 2. Le plus important organe responsable pour l'administration de l'état civil

En RPC, il faut plutôt parler d'un « état policier » que d'un « état civil » puisque l'enregistrement des ménages est dans les mains de la police, plus précisément « des départements de la sécurité publique qui contrôlent les registres des ménages » (Gong'an huji guanli bumen公安户籍管理部门). Ce sont les postes de police locaux qui sont responsables dans leurs quartiers respectifs pour l'enregistrement de l'état civil des habitants. Les « policiers du peuple pour les registres des ménages » (huji minjing户籍民警), c'est-à-dire une certaine branche de la police, s'occupent de ce travail. Dans des régions où il n'y pas de postes de police, les comités du peuple ou d'autres organes sont responsables pour l'administration de l'état civil. Les départements responsables pour les registres des ménages doivent enregistrer toutes les données importantes (voir infra d.), ils doivent annuler un enregistrement dans le cas où un chinois prend domicile à l'étranger ou rétablir l'enregistrement quand il rentre en Chine.<sup>10</sup>

## 3. La structure d'un ménage

Toutes les personnes qui vivent ensemble sous la responsabilité d'une certaine personne - du chef du ménage – appartiennent au ménage. Dans la plupart des cas, il s'agit de familles. Mais il existe aussi des ménages collectifs, par exemple les universités.

Chaque ménage possède un livret de ménage qui correspond à un livret sur l'état civil. Chaque membre du ménage y est enregistré comme il est aussi enregistré dans le registre des ménages qui se trouve au poste de police. Chaque membre d'un ménage appartient à un ménage. En principe, les enfants qui sont né en dehors de la planification familiale ne sont pas enregistrés et n'ont donc pas de ménage.

## 4. Les registres des ménages (huji)

Les registres de ménages sont établis selon les adresses des ménages (nom de rue, numéro de la maison) du domicile permanent (jingchang juzhu de difang经常居住的地方)<sup>11</sup> des personnes. Depuis les années 1980, il existe aussi dans quelques endroits de la Chine, par exemple à Shanghai, des enregistrements temporaires de ménage (linshi hukou临时户口). Le nom courant de ce registre est « huji户籍 », c'est-à-dire « registre de ménage », et le nom formel est « hukou dengji bu户口登记簿 » qui veut dire « Livret pour l'enregistrement du ménage ». Dans le registre du ménage sont enregistrés:

- Le responsable du ménage (huzhu户主)<sup>12</sup>

---

<sup>8</sup> « Guangdong Sheng liudong renyuan guanli tiaoli » 广东省流动人口管理条例.

<sup>9</sup> <http://www.gd.lss.gov.cn/zcfg/showcontent.asp?id=755>.

<sup>10</sup> « Normes concernant l'exécution [des travaux en relation avec les registres des] ménages et avec les certificats d'habitant » (Banli hukou, jumin shenfenzheng gongzuo guifan 办理户口, 居民身份证工作规范), promulgué par le Ministère pour la sécurité publique le 24 juillet 1998, [http://www.gov.cn/banshi/2005-08/02/content\\_19461.htm](http://www.gov.cn/banshi/2005-08/02/content_19461.htm).

<sup>11</sup> Art. 6 des « Prescriptions de la RPC sur l'enregistrement des ménages » du 9 septembre 1958.

<sup>12</sup> Mentionné dans l'Art. 5 des « Prescriptions de la RPC sur l'enregistrement des ménages »<sup>12</sup> du 9 septembre 1958.

- Les membres du ménage, leurs noms de famille et prénoms, des changements de leurs noms, – s’il en existe – des pseudonymes, leur sexe, date de naissance, lieu de naissance, lieu d’origine (jiguan 籍贯, cela peut être le lieu de naissance du père, voire du grand père de la personne), appartenance ethnique, état non marié / de mariage / de divorce, profession, lieu de travail. En outre, il faut enregistrer la mort d’un membre d’un ménage (et donc supprimer son enregistrement) et la naissance d’un nouveau membre du ménage, les mariages, les divorces, les adoptions, les reconnaissances d’enfants, le partage d’un ménage ou la fusion de ménages, la disparition ainsi que le retour d’un membre disparu du ménage etc. Les données enregistrées peuvent être modifiées. Ce sont le chef du ménage, la personne concernée, des parents ou éventuellement des voisins qui doivent notifier à l’office responsable ces modifications comme, par exemple, une naissance ou un décès.

Depuis le 6 avril 1984, un Chinois âgé de plus de 16 ans, enregistré comme membre d’un ménage, peut demander un certificat d’habitant (jumin shenfenzheng 居民身份证) auprès d’un poste de police qui contrôle le registre des ménages.<sup>13</sup>

## 5. Le changement d’un ménage

- Si un membre d’un ménage veut déménager dans un endroit en dehors de l’endroit de la compétence du poste de police responsable pour son enregistrement de ménage, il doit, en principe, transférer son ménage (qianhu 迁户). Il doit demander de ce poste de police un enregistrement de son déménagement et il doit obtenir un certificat de déménagement et demander que son enregistrement dans le registre de ménage soit annulé. S’il veut déménager de la campagne dans une ville, il faut montrer un certificat établi par un département pour la supervision du travail de la ville concernée qui confirme qu’il a obtenu un travail dans la ville ou le certificat qu’il a été accepté par une école dans la ville ou une attestation du département responsable pour l’enregistrement des ménages qu’il a la permission de déménager en ville. Il doit demander de l’autorité responsable pour son enregistrement de ménage d’exécuter la procédure de déménagement.<sup>14</sup> Au poste de police du nouveau domicile, il doit présenter le certificat d’annulation de son ancien enregistrement de ménage.
- Si la personne ne crée pas un nouveau ménage mais entre dans un ménage collectif, elle devient membre du ménage collectif (universités, écoles, p. ex.). Un transfert de ménage n’est pas nécessaire pour des saisonniers qui changent leur endroit seulement pendant un laps de temps. Pour illustration : Il peut arriver qu’un chinois de la province de Sichuan travaille pendant les mois d’été comme vendeur d’articles touristiques à Lhasa dans la Région Autonome du Tibet. Son enregistrement de ménage reste alors dans la province de Sichuan. C’est-à-dire il n’est pas enregistré en tant qu’habitant de Lhasa. Un tel chinois ne possède aucun certificat officiel dans le lieu où il travaille temporairement ou alors il possède un enregistrement d’une résidence temporaire.

---

<sup>13</sup> « Règles détaillées pour l’exécution des prescriptions de la RPC concernant le certificat d’habitant » (Zhonghua Renmin Gongheguo jumin shenfenzheng tiaoli shishi xize 中华人民共和国居民身份证条例实施细则), en vigueur depuis le 1 octobre 1999. <http://www.luxian.gov.cn/Article/ShowArticle.asp?ArticleID=1944>

<sup>14</sup> Art. 10 des « Prescriptions de la RPC sur l’enregistrement des ménages » du 9 septembre 1958.

Si un criminel présumé est arrêté, l'autorité responsable pour l'arrestation doit informer le poste de police du lieu où la personne a son enregistrement de ménage pour que son enregistrement soit annulé.<sup>15</sup>

## 6. Les buts de l'enregistrement des ménages

Un premier but de l'enregistrement des ménages est de créer une base de données sur le statut de chaque habitant de la RPC et de créer des conditions pour que chaque habitant de la Chine puisse bénéficier de ses droits (par exemple concernant l'éducation scolaire, participation à des élections sur des échelons locaux etc.) et remplir ses obligations (par exemple concernant la planification familiale qui est, en principe, liée à l'endroit de l'enregistrement du ménage)<sup>16</sup>.

Un deuxième but de cette institution est de donner à l'Etat chinois la possibilité d'obtenir des informations sur le développement de la population, ses mutations, des chiffres statistiques – le tout servant comme base pour des plans économiques, des achats gouvernementaux, des services sociaux, etc.

Le troisième but de cette institution : elle exerce une influence énorme depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui sur la vie du peuple chinois. Il s'agit du contrôle administratif exercé par la police concernant la fluctuation de la population chinoise. Un système dual distingue entre ménage de campagne et ménage de ville. La différence entre ces deux types de ménage était jusqu'aux années 1990 d'une importance fondamentale. Durant des décennies, la mobilité des Chinois avec un ménage de campagne était fortement restreinte. En principe, ils ne pouvaient pas prendre domicile dans une ville. Un chinois enregistré dans un ménage de campagne ne devait même pas réagir sur une annonce de mariage d'une personne appartenant à un ménage de ville, puisqu'il n'avait aucune chance de changer son domicile pour vivre avec son partenaire en ville. Dans les villes, l'enregistrement dans un ménage était lié avec certains droits et privilèges et intérêts économiques. Jadis, quelqu'un sans enregistrement dans un ménage de ville ne pouvait y trouver ni un travail ni un appartement et ne recevait pas de bons pour certains aliments de base et des tissus (coton, etc.) rationnés. La validité de tels bons était limitée à la partie de la ville pour laquelle le poste de police qui administrait l'enregistrement du ménage était responsable. L'enfant d'un habitant de la ville sans un enregistrement de ménage dans cette ville ne pouvait ni aller au jardin des enfants ni à l'école, et il ne pouvait pas profiter des services étatiques médicaux, etc.

À cause des grandes différences du niveau de vie à la campagne et dans les villes, la distinction entre ménage de campagne et ménage de ville ne peut pas encore être annulée puisqu'une telle mesure étoufferait les villes chinoises. Il y a des auteurs qui disent qu'une abolition de l'institution actuelle de l'enregistrement des ménages qui sert à séparer la population rurale de la population citadine ne pourra être atteinte qu'au milieu du 21<sup>e</sup> siècle quand les buts économiques prévus par le Parti Communiste chinois dans le statut du Parti seront réalisés.<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> Art. 12 des « Prescriptions de la RPC sur l'enregistrement des ménages » du 9 septembre 1958.

<sup>16</sup> Art. 6 des « Mesures pour le contrôle de la planification des naissances des personnes migrantes » (Liudong renkou jihua shengyu guanli banfa 流动人口计划生育管理办法), en vigueur depuis le 3 juillet 2003, [http://www.cpirc.org.cn/zcfg/zcfg\\_detail.asp?id=1651](http://www.cpirc.org.cn/zcfg/zcfg_detail.asp?id=1651); Art. 2, 7, 12 des « Mesures pour le contrôle des travaux de la planification des naissances des personnes migrantes » (Liudong renkou jihua shengyu gongzuo guanli banfa 流动人口计划生育工作管理办法), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, <http://www.china.com.cn/chinese/renkou/75063.htm>.

<sup>17</sup> 50 ans de l'institution des registres de ménages (Huji zhidu 50 nian 户籍制度 50 年), in : *Population Research (Renkou Yanjiu 人口研究)*, Beijing, Vol. 32, Janvier 2008, p. 47.

## 7. La force probante des données enregistrées

Ce qui est enregistré dans le registre du ménage et dans le livret de ménage est valide comme preuve du statut civil de la personne enregistrée. (Art. 4 al. 4 des Prescriptions de la RPC sur l'enregistrement des ménages » du 9 septembre 1958).

Le certificat d'habitant a aussi une force probante dans les cas suivants :

- L'enregistrement dans un ménage
- L'enregistrement pour des élections
- L'enregistrement pour le service militaire
- L'enregistrement du mariage
- L'entrée dans une école, l'engagement d'un travail
- L'exécution d'affaires notariales
- Les formalités de voyages en Chine et pour le départ à l'étranger
- La participation à des activités judiciaires
- Pour l'acquisition d'un permis de conduire
- Pour l'acquisition d'un permis pour l'établissement d'une entreprise individuelle
- Pour l'obtention de l'aide sociale
- Comme légitimation pour obtenir un remboursement ou une pièce de courrier etc.<sup>18</sup>

Pour certaines activités judiciaires il faut simultanément présenter deux documents : le livret de ménage et le certificat d'habitant (par exemple, pour l'enregistrement du mariage, voir infra 4).

## 8. Autres organes en RPC qui s'occupent de l'état civil

Sous le titre « L'état civil en Chine », la section consulaire de l'ambassade de la France à Pékin écrit sur son site internet :

« Les autorités dépendant du ministère des Affaires civiles, au niveau provincial, régional, municipal et de quartier, sont habilitées à dresser les actes d'état-civil. »<sup>19</sup>

Cette information est partiellement vraie seulement. Comme expliqué ci-dessus, tout l'enregistrement de l'état civil est mené par la police qui dépend du ministère pour la sécurité publique. Mais si en RPC un couple veut se marier, divorcer par consentement ou s'il veut annuler un mariage, il doit enregistrer ces actes auprès d'un organe de l'administration civile (minzheng 民政) qui se trouve sous le contrôle du ministère de l'administration civile (minzheng bu 民政部) au lieu où se trouve l'enregistrement de ménage d'une des deux personnes concernées<sup>20</sup>. Ces organes portent le nom « Bureau pour l'enregistrement des mariages de la section pour l'administration civile de/du gouvernement populaire de [...] [nom de l'unité administrative concrète] (Minzheng Ting (Ju

---

<sup>18</sup> Art. 20 des « Règles détaillées pour l'exécution des prescriptions de la RPC concernant le certificat d'habitant » (Zhonghua Renmin Gongheguo jumin shenfenzheng tiaoli shishi xize 中华人民共和国居民身份证条例实施细则), en vigueur depuis le 1er octobre 1999,

<sup>19</sup> <http://www.ambafrance-cn.org/Etat-civil,301.html>.

<sup>20</sup> Art. 4, alinéa 1, des « Prescriptions concernant l'enregistrement des mariages » (Hunyin dengji tiaoli 婚姻登记条例), en vigueur depuis le 1er octobre 2003, <http://sfsk.net/SF/cvfgk/msfg/34.htm>.

/ Renmin Zhengfu Hunyin Dengji Chu 民政局(局)/ 人民政府婚姻登记处<sup>21</sup>. L'homme et la femme qui veulent se marier doivent montrer leur livret de ménage ainsi que leur certificat d'habitant.<sup>22</sup> C'est la même chose pour les divorces consensuels ainsi que pour des adoptions. Une fois faits, ces actes doivent être enregistrés dans les registres des ménages des deux personnes mariées. À l'étranger, des organes diplomatiques peuvent enregistrer le mariage. Des adoptions sont effectuées et enregistrées auprès d'un office pour l'enregistrement des adoptions (Shouyang Dengji Jiguan 收养登记机关) sous la direction d'un département de l'administration civile (Minzheng bumen 民政)<sup>23</sup>

### C. Découverte intéressante

En 2002 on a découvert à Liye (Nord Est du Hunan 里耶秦简), 37 000 manuscrits en bambou datant de la dynastie des Qin (221 - 207 av. JC) dont 24 manuscrits déjà déchiffrés se révèlent être des registres de ménages, ce qui confirme l'hypothèse encore jamais vérifiée jusqu'alors, qu'une forme d'"état civil", ancêtre du hukou 户口, existait déjà sous la dynastie des Qin.<sup>24</sup>

---

## Littérature

### Textes en langues occidentales

Harro von Senger: Haushaltsmitgliedschaftsregistrierung, in: Bergmann/Ferid: *Internationales Ehe- und Kindschaftsrecht*, Stand: 104. Lieferung, Frankfurt a.M. 1990, S. 22-23.

Harro von Senger ; Xu Guojian : Die Haushaltsmitgliedschaftsregistrierung, in: Les mêmes auteurs: *Das internationale Privat- und Zivilverfahrensrecht der Volksrepublik China*, Schulthess Polygraphischer Verlag, Zürich 1994, p. 62-64.

Harro von Senger: Das Ministerium für öffentliche Sicherheit, in: le même auteur: *Einführung in das chinesische Recht*, Verlag C.H. Beck, München, p. 80-83

Harro von Senger: Volksrepublik China: Neufassung des Ehegesetzes, Erläuterung und Übersetzung, in: *Das Standesamt*, Verlag für Standesamtswesen, Frankfurt a.M./Berlin, Nr. 5, Mai 2002, p. 151-156.

Harro von Senger: Volksrepublik China, in: Ferid/Firsching/Dörner/Hausmann: *Internationales Erbrecht*, 55. Ergänzungslieferung, Verlag C. H. Beck, München 2004

---

<sup>21</sup> Art. 7, al. 1, des « Normes temporaires concernant les travaux de l'enregistrement des mariages » (Hunyin dengji gongzuo zanxing guifan 婚姻登记工作暂行规范), issues du Ministère de l'administration civile, en vigueur depuis le 1 octobre 2003, <http://news.sohu.com/41/20/news213622041.shtml>

<sup>22</sup> Art. 5, chiffre 1, des « Prescriptions sur l'enregistrement du mariage » (Hunyin dengji tiaoli 婚姻登记条例), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

<sup>23</sup> « Mesures concernant l'enregistrement des adoptions d'enfants de la part de citoyens de la Chine » (Zhongguo gongmin shouyang ziniu dengji banfa 中国公民收养子女登记办法), en vigueur depuis le 25 mai 1999, <http://jingzhou.mca.gov.cn/article/zcwi/200812/20081200023703.shtml>; « Normes concernant les travaux de l'enregistrement des adoptions » (Shouyang dengji gongzuo guifan 收养登记工作规范), issues du Ministère de l'administration civile, promulguées le 1 septembre 2008, <http://news.163.com/08/0901/15/4KP2N5G10001124J.html>.

<sup>24</sup> [http://www.chine-informations.com/actualite/chine-un-systeme-de-registres-familiaux-existait-sous-la-dynastie-qin\\_8000.html](http://www.chine-informations.com/actualite/chine-un-systeme-de-registres-familiaux-existait-sous-la-dynastie-qin_8000.html)

Mark Siemons: Das Los der Wanderarbeiter. Die nächste chinesische Revolution, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 14 février 2009, <http://www.faz.net/s/Rub117C535CDF414415BB243B181B8B60AE/Doc~EE5A8BDDE885B4342BA21C09AA665C318~ATpl~Ecommon~Scontent.html>

Time is ripe for „Hukou“ reform, Xinhua English, Beijing, 2009-02-17, [http://news.xinhuanet.com/english/2009-02/17/content\\_10835973.htm](http://news.xinhuanet.com/english/2009-02/17/content_10835973.htm)

### Textes chinois

Chen Jieren 陈杰人: You wen “huji xianzhi renkou” sheng 又闻“户籍限制人口”声 (Une fois de plus on entend parler sur “la limitation de la population par les registres des ménages”), in: *Nanfang Zhoumo 南方周末 (Fin de semaine au Sud)*, Guangzhou, le 28 juillet 2007, p. B14

Guo Jingbo 郭敬波: Huji gaige bu zhi shi yi ge renkou wenti 户籍改革不只是一个人口问题 (La réforme de l’enregistrement des ménages n’est pas seulement un problème concernant la population), in: *Guangming Ribao 光明日报 (Quotidien de la lumière)*, Beijing 30 avril 2007, p. 9

Guowuyan jiu hukou guanli zuochu xin guiding 国务院就户口管理做出新规定 (Le Conseil d’Etat a élaboré un nouveau règlement sur le contrôle des ménages), in: *Guangming Ribao 光明日报 (Quotidien de la lumière)*, Beijing 28 août 1998, p. 1

Hukou zhengce you songdong 户口政策有松动 (Les normes politiques concernant les ménages ont été allégées), in: *Gongren Ribao 工人日报 (Quotidien des ouvriers)*, Beijing 20 août 1998, p. 7

Jiaoyu Bu, Gong’an Bu lianhe banfa liudong ertong shaonian jixue zanzing banfa 教育部, 公安部联合颁发流动儿童少年就学暂行办法 (Le conseil d’Etat et le ministère pour la sécurité publique promulguent ensemble des mesures temporaires concernant la visite d’écoles par des enfants et jeunes gens [de familles] migrantes), in: *Renmin Ribao 人民日报 (Quotidien du peuple)*, Beijing 23 mars 1998, p. 5

Wen Xin 文心: Huji zhidu gaige li women hai you duo yuan 户籍制度改革离我们还有多远 (A quelle distance est la réforme de l’enregistrement des ménages de nous?), in: *Zhongguo Qingnian Bao 中国青年报 (Journal de la jeunesse chinoise)*, 15 avril 1997, p. 7

Zhang Songwei 张松伟, Guo Zhiwu 郭志武: Huji gaige maichu jiannan yi bu 户籍改革迈出艰难一步 (La réforme de l’enregistrement des ménages a fait un premier pas difficile), in: *Guangming Ribao 光明日报 (Quotidien de la Lumière)*, Beijing 22 août 1998, p. 5